



Documents et enregistrement sur internet à mon insu

Par **lili47600**, le **30/01/2015 à 12:34**

Bonjour,

Je vous fais part de ma situation. J'ai une association avec un volet commercial. Je fais la promotion d'un certain article en échange d'une commission de mon distributeur. Or, j'ai décidé de rompre mes liens commerciaux avec lui. Pour travailler avec le fabricant de cet article. J'ai pris cette décision car mes adhérents étaient insatisfaits de ce distributeur

Mon ex distributeur a par dépit envoyé un mail aux adhérents de mon association pour me calomnier. De plus, il a mis cette lettre sur internet sans mon consentement.

J'aimerais connaître l'article de loi que mon distributeur a violé

De plus, mon ex distributeur a mis sur youtube un enregistrement privé que je lui avais envoyé à mon insu.

Même question, quel article de loi ? A-t-il violé

Enfin, mon EX distributeur a contacté un journal pour lui faire part de nos différends. De plus, il a transmis des documents commerciaux à mon insu, publiés dans cet article. Sa motivation était de me faire passer pour ce que je ne suis pas. De plus, cet article a porté atteinte à ma réputation. En consultant google alerte, je me suis rendu compte que l'on s'acharnait sur moi dans les forums. L'article a été repris par plusieurs autres sites. C'est l'enfer pour moi. J'ai créé cette association avec des intentions louables. Je me retrouve dans une situation où je ne maîtrise plus rien. Je me sens démunie

Toujours, la même question, quel loi a-t-il violé ?

Quant au journal, a-t-il violé aussi des lois, en se rendant complice de mon ex distributeur. Si oui laquelle ?

Pour l'instant, je veux régler ses problèmes à l'amiable

J'attends vos réponses avec impatience